

# Chronologie

Zohor Djider\*

## Année 2007

### Janvier

- 1<sup>er</sup>** Entrée en vigueur du chèque transport, lancé par le gouvernement pour pallier la hausse du coût du carburant. La mise en place du dispositif est facultative pour les entreprises, qui y sont néanmoins incitées par des exonérations fiscales et sociales.
- Le compte pour le développement industriel (Codevi) est remplacé par le livret de développement durable, utilisé notamment pour financer des travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments anciens. Son plafond est porté à 6 000 euros.
- Début de la présidence allemande du Conseil de l'Union européenne, dans le contexte de l'élargissement de la zone euro à la Slovaquie et de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie. Le programme de travail de la présidence allemande pour le 1<sup>er</sup> semestre 2007 s'inscrit, pour la première fois, dans le cadre d'un programme commun, étalé sur 18 mois, de 3 présidences (Allemagne, Portugal et Slovaquie).
- Prévu dans la loi relative à l'immigration et à l'intégration (loi du 24 juillet 2006), le contrat d'accueil d'intégration (CAI) est mis en place. Destiné aux étrangers admis en France pour la première fois et en vue d'une installation durable, ce contrat implique de suivre une formation civique et, si besoin, linguistique. Une session d'information sur la vie en France et, le cas échéant, un bilan de compétences professionnelles sont proposés. Les étrangers signent le CAI lors de leur passage sur les plates-formes d'accueil de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (Anaem).
- 2** Ouverture d'un site gouvernemental de comparaison des prix des carburants les plus couramment vendus comme le gazole et le sans-plomb 95 dans différentes stations (prix des carburants par commune et par département). Le site permet aussi de connaître les prix pratiqués par les stations distribuant le carburant superéthanol E85.
- 11** Le Conseil d'orientation des retraites (COR) remet au Premier ministre son quatrième rapport sur les retraites : soulignant la situation financière « plus dégradée que prévu » de la branche retraite de la Sécurité sociale (3,5 milliards d'euros de déficit estimé en 2007), il juge « stratégique » une amélioration du taux d'emploi des seniors et souhaite une réforme « au cas par cas » des régimes spéciaux.
- 13** Décrets de mise en place de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), qui remplace pour les nouveaux bénéficiaires les prestations servies au titre du minimum vieillesse.
- 22** Décès de l'abbé Pierre, fondateur des compagnons d'Emmaüs, résistant et ancien député.

---

\* Zohor Djider appartient à la division Études sociales de l'Insee.

- 31** Loi de modernisation du dialogue social. Ce texte stipule que tout projet gouvernemental impliquant des réformes dans les domaines des relations du travail, de l'emploi ou de la formation professionnelle doit d'abord comporter une phase de concertation avec les partenaires sociaux (organisations syndicales de salariés et d'employeurs interprofessionnelles reconnues représentatives au niveau national) dans le but de permettre l'ouverture d'une négociation.

Loi relative à l'accès au crédit des personnes présentant un risque aggravé de santé. Cette loi a pour objectif :

- de faciliter l'assurance des prêts demandés par les personnes présentant un risque aggravé en raison de leur état de santé ou d'un handicap ;
- d'assurer la prise en compte complète par les établissements de crédit des garanties alternatives à l'assurance ;
- de définir des modalités particulières d'information des demandeurs, d'instruction de leur dossier et de médiation.

Loi tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. Cette loi instaure une obligation de parité pour les exécutifs des régions ainsi que pour ceux des communes de 3 500 habitants et plus. Dans les départements, les suppléants devront être d'un sexe différent de celui du conseiller général. Cela devrait permettre de faire participer plus de 4 000 femmes à des élections cantonales où elles sont traditionnellement peu présentes. La loi renforce également les pénalités financières pour les partis qui ne respectent pas les obligations de parité pour les candidatures aux élections législatives.

## Février

- 1<sup>er</sup>** Entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans les entreprises, les administrations, les établissements de santé, les écoles et les transports en commun. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, cette mesure sera étendue aux débits permanents de boissons à consommer sur place, casinos, cercles de jeu, débits de tabac, discothèques, hôtels et restaurants.
- 2** Loi de modernisation de la Fonction publique visant à améliorer le déroulement des carrières des fonctionnaires :
- mise en place d'un droit individuel à la formation et reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, qui pourront venir en remplacement d'une épreuve dans les concours ou au titre de la promotion interne ;
  - encouragement à la mobilité entre les trois fonctions publiques et entre ministères ;
  - s'agissant du cumul d'activités, la loi encourage les échanges public/privé en adaptant les règles de déontologie des fonctionnaires. Le délai d'incompatibilité entre l'exercice de fonctions de responsabilité dans l'administration et dans le privé, dit « pantouflage », passe de cinq à trois ans ;
  - extension aux fonctionnaires d'État et aux militaires de carrière du droit à l'allocation d'assurance-chômage, en cas de perte involontaire d'emploi.

## Mars

- 5** Loi réformant la protection de l'enfance. Ce texte confirme la responsabilité des Conseils généraux en matière de protection de l'enfance et redéfinit les objectifs prioritaires, en particulier pour répondre aux situations de violence et de maltraitance. La loi prévoit un renforcement de la prévention, réorganise les procédures de signalement et propose une diversification des modes de prise en charge des enfants.

Loi instituant le droit opposable au logement et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale. Toute personne résidant sur le territoire français de façon régulière aura la garantie de disposer d'un habitat décent. À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008, certaines catégories de demandeurs de logement pourront présenter un recours devant une juridiction administrative dès lors que leur demande n'aura pas reçu une réponse correspondant à leurs besoins et à leurs capacités, et dès lors que cette demande aura été considérée comme prioritaire et urgente par une commission de médiation. Cette mesure s'adressera à 6 catégories de personnes :

- celles dépourvues de logement ;
- celles menacées d'expulsion sans relogement ;
- celles hébergées temporairement ;
- celles logées dans des locaux impropres à l'habitation ou présentant un caractère insalubre ou dangereux ;
- celles ayant à charge au moins un enfant mineur et ne disposant pas d'un logement décent ou vivant en sur-occupation ;
- celles présentant un handicap ou ayant à charge au moins une personne présentant un handicap et ne disposant pas d'un logement décent ou vivant en sur-occupation.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, ce recours sera étendu aux autres personnes pouvant accéder au logement social dont la demande de logement aura été laissée sans réponse.

Loi relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur. Se conformant notamment aux conclusions du Conseil de l'Union européenne du 1<sup>er</sup> décembre 2005, la loi fixe comme objectif l'abandon total de la télévision analogique en 2011 et le passage à cette date au « tout numérique ». Elle organise le calendrier et les modalités de cette évolution.

Loi relative à la prévention de la délinquance. Ce texte prévoit en particulier l'implication du maire dans la politique de prévention, la mise en place d'un service volontaire citoyen de la police nationale, la création de nouvelles infractions (enregistrement et diffusion d'images de violences, violences commises en guet-apens), l'aggravation de certaines peines (détention illégale de chiens dangereux, stupéfiants), ainsi que le durcissement de la lutte contre les jeux d'argent illégaux et la réforme du permis à points.

- 11 Publication du décret de mise en place du « prêt jeunes avenir » d'un montant de 5 000 euros sans intérêts pour les 18-25 ans entrant dans la vie active (16-18 ans pour les titulaires d'un contrat d'apprentissage). Ce dispositif était inscrit dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2007.
- 14 Le ministère délégué à la cohésion sociale et à la parité propose un nouveau numéro national unique, le 3919 (coût d'un appel local) pour faciliter la prise en charge des victimes de violences conjugales.
- 27 Rapport d'information sur le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu et le rapprochement et la fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG remis par le député Didier Migaud à la Commission des Finances de l'Assemblée nationale. Le rapporteur estime « injuste et trop complexe » l'imposition des revenus dans le système fiscal actuel, tout en notant quelques progrès, parmi lesquels la déclaration pré-remplie ou encore le paiement dématérialisé de l'impôt sur le revenu.

Rapport sur les modalités de mise en œuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu en France, remis par R. Viricelle, C. Bébéar et F. Auvigne au ministre délégué au Budget et à la Réforme de l'État. Les auteurs proposent, « au moins dans un premier temps », de limiter le prélèvement à la source aux traitements, salaires et revenus de remplacement éligibles à l'impôt sur le revenu (indemnités de chômage,

pensions et retraites). En revanche, ils souhaitent que soient exclus du champ de la réforme les revenus des indépendants et la prime pour l'emploi.

## Avril

- 20 Publication du décret fixant les modalités pour prendre un congé de soutien familial destiné à s'occuper d'un parent dépendant, âgé ou handicapé. Non rémunéré, ce nouveau congé est d'une durée de 3 mois, renouvelable dans la limite d'1 an sur l'ensemble de la carrière. Le congé ne peut pas être refusé par l'employeur du moment que les salariés justifient de 2 ans d'ancienneté dans l'entreprise.
- 22 Premier tour des élections présidentielles.

## Mai

- 6 Deuxième tour des élections présidentielles, Nicolas Sarkozy est élu Président de la République.
- 18 Présentation du nouveau Gouvernement, François Fillon est nommé Premier ministre.
- 21 Il est désormais possible de changer d'opérateur mobile, en moins de 10 jours, tout en conservant son numéro mobile. La demande de conservation du numéro sera adressée par l'abonné à l'opérateur auprès duquel il souscritra un nouveau contrat. Elle vaudra demande de résiliation du contrat auprès de l'ancien opérateur.
- 29 Le Comité d'alerte sur l'évolution des dépenses d'assurance maladie rend son 4<sup>e</sup> avis. « Le dépassement observé sur la base annuelle de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) 2006 et les tendances des dépenses de soins de ville constatées au cours des premiers mois de l'année conduisent le comité à considérer qu'il existe un risque sérieux de dépassement supérieur à 0,75 % de l'ONDAM fixé pour 2007 », ce qui conduit le comité à déclencher la procédure d'alerte.

## Juin

- 10 Premier tour des élections législatives.
- 17 Deuxième tour des élections législatives.

## Juillet

- 1<sup>er</sup> Dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence, tous les consommateurs auront la possibilité, s'ils le souhaitent, de choisir leur fournisseur d'électricité ou de gaz naturel.

Revalorisation du Smic de 2,06 %, soit le minimum de revalorisation légale, ce qui porte son montant brut à 8,44 euros soit 1 280,07 euros mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires. Le minimum garanti (MG), qui sert de référence pour le calcul de certaines allocations et l'évaluation des avantages en nature est, quant à lui, revalorisé de 1,2 % et son montant passe de 3,17 euros à 3,21 euros.

Le Portugal assure la présidence du Conseil de l'Union européenne. Parmi les priorités annoncées figurent notamment le lancement d'un nouveau cycle de l'« Agenda de Lisbonne », avec ses différents volets (économique, social et environnemental) et la mise en œuvre d'une approche globale des phénomènes migratoires dans le

cadre de Schengen. Le volet social du programme portugais met l'accent sur l'inclusion sociale, la lutte contre la pauvreté (en particulier la pauvreté infantile) et la conciliation entre le travail et la vie privée.

La consultation d'un médecin généraliste passe à 22 euros en métropole, à 24,20 euros en Guadeloupe et à la Martinique et à 26,40 euros en Guyane, à La Réunion et à Mayotte.

## Août

**1<sup>er</sup>** Le taux de rémunération du livret A, du livret bleu et du livret de développement durable (ex-Codevi) est fixé à 3,0 %. Le taux du livret d'épargne populaire est fixé à 4,0 %. Le taux des comptes d'épargne logement hors prime d'État est égal à 2,0 % et le taux des plans d'épargne logement hors prime d'État est égal à 2,5 %.

**2** Publication du rapport d'évaluation à mi-parcours du Plan National Santé Environnement (PNSE). Ce plan liste les actions à mettre en œuvre entre 2004 et 2008 pour réduire les atteintes à la santé liées à la dégradation de l'environnement. Le comité d'évaluation conclut à un bilan globalement positif, mais aussi à quelques retards notables.

**10** Loi renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs. Le texte instaure notamment des peines planchers pour les crimes et les délits passibles d'au moins trois ans d'emprisonnement commis en récidive. Il prévoit aussi de pouvoir écarter dans certains cas l'excuse de minorité permettant d'atténuer la peine encourue par un mineur de plus de 16 ans. Un suivi judiciaire avec injonction de soins psychiatriques ou de suivi psychologique devient par principe obligatoire pour les condamnés reconnus aptes par un expert à suivre une psychothérapie. Les détenus refusant les soins proposés pendant leur détention par le juge d'application des peines ne pourront bénéficier ni de réductions de peine supplémentaires, ni d'une libération conditionnelle.

Loi relative aux libertés et responsabilités des universités. La principale disposition du texte prévoit la généralisation de l'autonomie à toutes les universités dans un délai de 5 ans. Le volet « étudiants » de la loi donne à l'université une mission d'orientation des lycéens désireux d'y poursuivre leurs études, ainsi qu'une mission d'insertion professionnelle. Un bureau d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants devra en particulier être ouvert dans chaque université.

**16** Les tarifs d'électricité augmentent de 1,1 % pour les particuliers et de 1,5 % pour les clients professionnels.

**21** Loi sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs. Elle prévoit d'assurer aux usagers des entreprises de transports un service minimum en cas de perturbation prévisible du trafic (notamment en cas de grève, plans de travaux, incidents techniques ou aléas climatiques).

Loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat (TEPA), dont les principales dispositions sont souvent regroupées sous l'appellation de « paquet fiscal ». Parmi les principales mesures figurent celles relatives :

– aux heures supplémentaires : la rémunération des heures supplémentaires et complémentaires (pour les travailleurs à temps partiel) est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations salariales. Dans les entreprises d'au plus 20 salariés, le salaire correspondant à des heures supplémentaires est majoré de 25 % au lieu de 10 % antérieurement. Les entreprises bénéficient d'une réduction forfaitaire des cotisations sociales portant sur les heures supplémentaires. L'entrée en application

du dispositif est fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2007 pour le secteur privé. Les modalités d'application pour le secteur public, également concerné, restent à préciser ;

– au travail des étudiants : le plafond d'exonération des revenus du travail des étudiants passe de 2 fois à 3 fois le montant mensuel du Smic. L'âge maximal des étudiants concernés est porté de 20 ans à 25 ans ;

– aux intérêts d'emprunt : un crédit d'impôt est instauré sur les intérêts des emprunts destinés à l'acquisition ou à la construction de la résidence principale. Il est égal à 20 % des intérêts payés et limité aux cinq premières années de remboursement ; il est par ailleurs plafonné en fonction de la composition du foyer ;

– aux droits de succession : les frais de succession sont totalement supprimés pour le conjoint survivant (marié ou lié par un pacs) ou pour les frères et sœurs vivant sous le même toit. Les abattements applicables aux droits de mutation à titre gratuit sont revus à la hausse. Les donations aux enfants et petits-enfants sont favorisées par des franchises d'impôt ;

– au « bouclier fiscal » : la part du revenu prélevable au titre des impositions directes (impôt sur le revenu, impôt de solidarité sur la fortune, taxe d'habitation et taxe foncière sur la résidence principale, CSG et CRDS) est réduite de 60 % à 50 % ;

– à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) : dans la limite de 50 000 euros par an, une partie des sommes investies dans le capital des PME, dans les organismes d'insertion, etc. devient déductible de l'ISF ;

– à l'encadrement des « parachutes dorés » : les versements aux dirigeants qui interviennent à l'occasion ou après la cession de fonction sont subordonnés à des conditions de performance. L'information sur les « parachutes dorés » est publiée ;

– à l'expérimentation du revenu de solidarité active (RSA), destiné à favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires de minima sociaux.

- 28 Publication du 1<sup>er</sup> rapport du Haut Conseil de l'Éducation sur « l'école primaire », qui dresse un bilan alarmant de l'enseignement scolaire. Chaque année, 60 % des élèves qui sortent du CM2 obtiennent des résultats « acceptables ou satisfaisants » en lecture, écriture et calcul, 25 % ont des « acquis fragiles » et 15 % connaissent des difficultés « sévères ou très sévères ».

## Septembre

- 12 Publication du rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale, qui constate la persistance de déficits très élevés. Le déficit du régime général se répartit à parts sensiblement égales entre les branches retraite et maladie. La première subit le plein effet des départs en retraite des générations du baby-boom, la seconde connaît en 2007 une reprise de ses dépenses après une période de modération. La Commission des comptes signale que la loi de réforme de l'assurance maladie du 13 août 2004 a déjà « épuisé ses effets ». Par ailleurs, le rapport souligne la modification importante de la structure du financement de la Sécurité sociale intervenue au cours de la période 2006-2008, particulièrement pour le régime général, « la forte croissance des exonérations réduisant le poids des cotisations au profit de celui des impôts et taxes affectés ».

## Octobre

- 3 Publication par le Conseil Économique et Social du rapport présenté par M. Michel Coquillion sur « L'impact de l'allongement de la durée de vie sur les systèmes d'aide et de soins ».
- 5 Publication du décret instituant une exonération d'impôt sur le revenu et sur les charges sociales des heures supplémentaires effectuées par les agents des trois Fonctions publiques. Ce dispositif entre en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> octobre.

- 6 Publication du décret précisant les modalités de mise en place du revenu de solidarité active (RSA), à titre expérimental, par les départements volontaires.
- 13 Publication par le Conseil Économique et Social du rapport présenté par Mme Pierrette Crosemarie sur « Le surendettement des particuliers ».
- 24 Mise en place d'une « taxe d'habitation sur les logements vacants » dans les communes de plus de 200 000 habitants (dont la liste est fixée par décret) qui ne sont pas concernés par la taxe sur les logements vacants. Cette taxe sera due par les propriétaires de logements à usage d'habitation, non meublés, non assujettis à la taxe d'habitation et vacants depuis plus de 5 ans.

## Novembre

- 6 Entrée en application du dispositif du « prêt jeunes avenir » d'un montant de 5 000 euros à taux zéro destiné aux jeunes de 18 à 25 ans entrant dans la vie active (16-18 ans pour les titulaires d'un contrat d'apprentissage), et qui avait été défini dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2007.
- 20 Loi relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile. Principalement consacrée au regroupement familial, la loi prévoit en outre :
  - pour les demandes de visa de long séjour, la mise en place dans le pays où le visa est sollicité d'une évaluation du « degré de connaissance de la langue française » du demandeur ;
  - la création d'un « contrat d'accueil et d'intégration pour la famille » obligeant notamment les parents à veiller à la bonne intégration de leurs enfants nouvellement arrivés en France, avec possibilité, en cas de non-respect, de suspension par le juge des enfants du paiement des allocations familiales ;
  - la possibilité, à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2009, pour les étrangers candidats au regroupement familial, de recourir à un examen génétique (test ADN) pour justifier de la filiation. La réalisation de ces tests sera conditionnelle à l'autorisation d'un juge, au consentement écrit du demandeur et à l'avis du Comité national consultatif d'éthique. La validation de ce dispositif par le Conseil constitutionnel a été assortie de réserves précises : la preuve de la filiation de l'enfant étranger devra se faire selon les modalités reconnues dans le pays de la mère, la proposition de recours aux tests ADN ne pourra pas être automatique et les autorités diplomatiques ou consulaires devront obligatoirement procéder au préalable à la vérification, au cas par cas, de la validité des pièces d'état-civil produites. Le Conseil constitutionnel a rejeté l'article levant l'interdiction de procéder à un relevé des origines ethniques ou raciales dans le cadre d'études « sur la mesure de la diversité des origines des personnes, de la discrimination et de l'intégration ».
- 21 Cinquième rapport du Conseil d'orientation des retraites composé de « 20 fiches d'actualisation » des projections financières à long terme réalisées en 2005. La mise à jour de ces projections est justifiée par la révision importante par l'Insee, en juillet 2006, des perspectives démographiques et de population active, par la dégradation sur la période récente de la situation financière des régimes de retraite – en particulier de la Cnav –, et par le souci de donner les données les plus à jour possible aux acteurs du dialogue sur les retraites.
- 23 Lancement du « Grenelle de l'insertion », processus de discussion et de négociation entre les parties prenantes de l'insertion professionnelle et de l'accompagnement social.
- 28 Publication par le Conseil Économique et Social du rapport de M. Laurent Bérail sur « Le travail des étudiants ».

## Décembre

- 17** Lors de la cérémonie de clôture de l'année européenne de l'égalité des chances, le président de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) remet au ministre de l'Immigration, de l'Intégration et de l'Identité nationale plusieurs propositions d'actions en faveur de la lutte contre les discriminations en matière d'emploi, d'éducation, de formation et d'accès au logement. Certaines de ces mesures visent à promouvoir l'emploi des jeunes et des seniors, le dialogue social en matière d'égalité ainsi qu'à améliorer la transparence et l'efficacité des recrutements.
- 18** Loi sur la recherche des bénéficiaires des contrats d'assurance sur la vie non réclamés et garantissant les droits des assurés. Une des principales mesures donne accès au répertoire national d'identification des personnes physiques (géré par l'Insee) pour faciliter la recherche d'information sur le décès des souscripteurs.
- 19** Loi de financement de la sécurité sociale pour 2008. L'objectif général est de stopper le déficit du régime général de la sécurité sociale pour la branche maladie et la branche retraite. De fait, les principales mesures visent d'une part à maîtriser les dépenses d'assurance maladie et d'autre part à encourager l'emploi des seniors. Ainsi,
- les taux de CSG sur les avantages de préretraite d'entreprise sont portés de 6,6 % à 7,5 % ;
  - le taux de la contribution patronale sur les avantages de préretraite est porté de 24 % à 50 % ;
  - des contributions patronale et salariale sur les stock-options et les attributions gratuites d'actions sont instaurées ;
  - la possibilité pour les fonctionnaires élus au Parlement de continuer à cotiser à leur régime de retraite de fonctionnaires est supprimée ;
  - des franchises médicales sont instaurées sur les médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires, pour permettre le financement du « plan Alzheimer » et du plan de lutte contre le cancer ;
  - l'allocation de rentrée scolaire est modulée en fonction de l'âge de l'enfant.
- 20** Loi relative à la simplification du droit. L'objectif premier en est de rendre les textes de lois plus facilement accessibles aux citoyens. Cette loi de simplification s'étend à d'autres domaines que le droit administratif. Ainsi, les concubins ou les partenaires d'un pacs pourront désormais représenter leur conjoint devant les tribunaux d'instance, les juridictions de proximité ou en matière prud'homale.
- 24** Publication de la loi de finances pour 2008, élaborée sur une prévision de croissance comprise entre 2 % et 2,5 %. Elle prévoit la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses, les dépenses considérées comme prioritaires ne pouvant être financées que par un redéploiement des ressources. La priorité principale du budget est donnée à l'enseignement supérieur et à la recherche pour lesquels 1,8 milliards d'euros de moyens supplémentaires sont prévus. Autres mesures : abaissement du plafond du bouclier fiscal, exonération fiscale des heures supplémentaires et des droits de succession, crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunts immobiliers.
- 25** Loi de finances rectificative pour 2007, dont l'objectif premier est de réduire le déficit de l'État. D'autres mesures sont également introduites, comme l'écopastille sur l'achat de voitures neuves et l'exonération totale de la redevance audiovisuelle des plus de 65 ans non imposables sur le revenu.
- 27** Rapport remis au Premier ministre sur la réforme de la distribution du Livret A, demandée par la Commission européenne. Le Livret A serait dorénavant distribué par l'ensemble des banques qui seront de fait également associées au financement du logement social.

- 28 La Commission nationale informatique et libertés précise, dans une communication, les critères devant être remplis par les dispositifs biométriques utilisant les empreintes digitales afin d'être autorisés : finalité du dispositif, respect du principe de proportionnalité, du Code du travail et de la loi informatique et libertés et enfin sécurisation du dispositif devant permettre une identification fiable.
- 30 Décret de création d'un fichier automatisé de « données à caractère personnel relatives aux étrangers faisant l'objet d'une mesure d'éloignement », pour permettre la mise en œuvre et le suivi de ces mesures.

## Année 2008

### Janvier

- 1<sup>er</sup> Entrée en vigueur des nouvelles franchises médicales applicables aux prestations, actes et médicaments délivrés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Un double plafonnement (annuel de 50 euros et journalier de respectivement 2 euros et 4 euros pour les actes effectués par auxiliaires médicaux et pour les transports sanitaires) des franchises est prévu.  
  
En application du décret du 16 novembre 2006, il est désormais interdit de fumer dans les débits permanents de boissons à consommer sur place, casinos, cercles de jeu, débits de tabac, discothèques, hôtels et restaurants.
- 3 La loi pour le développement de la concurrence au service des consommateurs accorde aux magasins d'ameublement le droit de déroger de plein droit au repos dominical. Elle prévoit également que les distributeurs pourront retrancher du prix d'achat la totalité des sommes versées par les fournisseurs au titre de la coopération commerciale (les « marges arrière »). Dans le secteur des communications électroniques, les préavis de résiliation des contrats ainsi que les délais de remboursement des cautions et autres sommes avancées par un abonné ne pourront pas dépasser 10 jours, et la surtaxe des services d'assistance téléphoniques sera supprimée. En matière de services bancaires, les banques devront présenter à leurs clients un relevé annuel récapitulatif des frais bancaires. Obligation leur est faite également de fournir au moment de la demande de prêt à taux variable, d'effectuer une simulation de variations de taux.
- 4 La Direction générale des impôts, conformément au dispositif prévu dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable, précise dans une instruction fiscale les modalités de l'avantage fiscal pour l'emploi d'un salarié à domicile. Ce texte liste les différentes conditions pour bénéficier de cette mesure qui peut rendre la forme d'une réduction d'impôt mais aussi désormais d'un crédit d'impôt.
- 8 Conformément à l'avis de l'Agence française de sécurité des aliments (Afssa), le gouvernement donne un avis défavorable à l'emploi du pesticide Poncho-Maïs, jugé dangereux pour les abeilles. Le pesticide Cruiser est autorisé sous certaines conditions de précaution. Ces deux préparations restent autorisées au niveau de la communauté européenne et y sont d'ailleurs déjà utilisées, par exemple en Allemagne.
- 15 Deux décrets réforment le régime spécial de retraite de la SNCF et celui de la RATP en alignant sur le régime des fonctionnaires le calcul de la pension de retraite. Ces textes fixent des principes d'harmonisation quant à la durée d'assurance, ainsi que

des mécanismes de surcote et de décote. Ils prévoient l'indexation des pensions sur les prix dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

**22** Publication du décret alignant le régime de retraite des industries électriques et gazières sur celui de la Fonction publique par harmonisation, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008, des modalités de calcul des pensions (durée d'assurance, système de décote et de surcote, indexation des pensions) et ouverture de la possibilité de rachat des périodes d'études supérieures, dans la limite de 12 trimestres.

**23** Le rapport de la « Commission Attali » – « Pour la libération de la croissance française » – est remis au président de la République. Il se décline en 8 « ambitions », 20 « décisions fondamentales » et 316 « décisions », portant notamment sur la réduction du coût du travail, l'ouverture des professions réglementées (pharmaciens, notaires, taxis, coiffeurs), la diminution de la dépense publique, la fiscalisation d'une partie du financement de la Sécurité sociale. D'autres propositions appellent une relance de l'immigration et la disparition progressive des départements, l'abrogation des lois Galland, Royer et Raffarin sur les prix.

Dans un document de travail relatif aux dispositifs de régularisation et de rachat de trimestres pour la retraite, le Conseil d'Orientation des Retraites pointe le coût pour les régimes complémentaires des possibilités de rachat de trimestres dans le régime général.

**28** Un décret fixe les modalités d'évaluation du train de vie pour l'octroi du revenu minimum d'insertion (RMI), de l'allocation de parent isolé (API), de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUc) et de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje).

**31** Un décret fixe le montant de la gratification des stagiaires à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 398,13 euros, en l'absence d'accord de branche étendu. Cette disposition concerne les stages en entreprise de plus de trois mois.

## Février

**1<sup>er</sup>** Le taux de rémunération du livret A passe de 3 % à 3,5 % alors que le taux du livret d'épargne populaire doit passer, dans le même temps, à 4,25 % contre 4 % antérieurement.

Présentation du « plan Alzheimer » 2008-2012. Doté d'un budget de 1,6 milliard d'euros essentiellement issu des franchises médicales, il comporte 10 mesures phares visant à améliorer le diagnostic, à mieux soigner et accompagner les malades, et à soutenir la recherche, dont la labellisation de Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer (MAIA).

**4** Loi constitutionnelle modifiant le titre XV de la Constitution, nécessaire en vue de la ratification du traité européen de Lisbonne.

**8** Loi en faveur du pouvoir d'achat. Elle prévoit entre autres :  
– la possibilité de déblocage anticipé de la participation, dans la limite de 10 000 euros jusqu'au 30 juin 2008 ;  
– des mesures en faveur des locataires : nouvelles modalités d'indexation des loyers, plafonnement du dépôt de garantie à un mois de loyer ;  
– la possibilité pour les entreprises de moins de 50 salariés de verser une prime exceptionnelle de 1 000 euros exonérée de cotisations sociales ;  
– la possibilité de convertir en argent certaines journées de repos (notamment des JRTT), acquises avant le 31 décembre 2009, avec un régime fiscal et social de faveur.

Présentation par le Président de la République du « plan Espoir banlieues » : création de 30 sites d'excellence scolaire dans les collèges et lycées, généralisation des

écoles de la deuxième chance, multiplication des internats de réussite éducative créés en 2005 par la loi de cohésion sociale. Ce plan comprend également un volet relatif à l'emploi des jeunes. Un contrat d'autonomie ainsi qu'un accompagnement de la création d'entreprise seront mis en place au profit des jeunes des quartiers défavorisés.

- 11 Le Conseil d'État se prononce pour la suspension d'une mesure phare du dispositif de mise en place du service minimum à la RATP : l'obligation pour les agents « d'effectuer une déclaration préalable au plus tard quarante-huit heures avant l'heure de début de la grève » est jugée non conforme à la loi.

La Haute Autorité de lutte contre les discriminations (Halde) recommande d'étendre aux salariés pacés l'ensemble des congés pour événements familiaux réservés aux salariés mariés et préconise une modification en ce sens de la loi. Elle estime discriminatoire le refus d'accorder les mêmes congés à ces catégories de salariés.

- 13 Loi relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi. Ce texte organise la fusion entre l'ANPE et l'Unedic, avec pour objectif de créer d'ici à la fin 2008 un organisme unique chargé à la fois d'indemniser les chômeurs et de faciliter la recherche d'emploi.

- 15 Publications par l'Insee du nouvel indice de référence des loyers (IRL) dont les nouvelles modalités de calcul ont été définies par la loi sur le pouvoir d'achat du 8 février 2008. L'IRL est désormais uniquement basé sur l'inflation.

- 21 Accord partiel entre le ministre du Budget et plusieurs fédérations syndicales concernant le salaire et le pouvoir d'achat pour les trois Fonctions publiques. Les dispositions sur la garantie du pouvoir d'achat, l'épargne temps et l'amélioration des politiques sociales ont été validé par une partie des organisations. Le volet salarial sur la hausse de la valeur du point de 0,8 % en deux étapes n'est approuvé par aucun syndicat ; le gouvernement considère que l'accord est suffisant sur le texte pour qu'il applique la hausse du point d'indice proposée.

- 25 Loi relative à la rétention de sûreté et à la déclaration d'irresponsabilité pénale.

- 26 Loi facilitant l'égal accès des femmes et des hommes au mandat de conseiller général.

- 27 Un décret revalorise de 0,5 % au 1<sup>er</sup> mars 2008 la rémunération minimale de l'ensemble des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation. Ce texte fixe également le supplément familial de traitement et les indemnités de résidence. Un autre décret fixe à 25 % le taux de la majoration salariale des heures supplémentaires des fonctionnaires, ce taux passant à 27 % au-delà de la 14<sup>e</sup> heure. Ce texte, qui s'applique aux trois Fonctions publiques, entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

## Mars

- 2 Le Conseil des ministres européens EPSCO (Emploi, politique sociale, santé et consommateurs) et la Commission européenne ont adopté le rapport sur la protection sociale et l'inclusion sociale 2008, qui évalue l'impact des réformes menées dans le cadre de la Stratégie dite « de Lisbonne » pour la croissance et l'emploi, adoptée lors du Conseil européen de Lisbonne en mars 2000 dans le but de parvenir à une croissance forte et durable et d'atteindre le plein emploi avant 2010. Le rapport constate les progrès accomplis en termes d'emploi au sein de l'Union européenne.

- 6 Deux décrets modifient les régimes spéciaux de retraite des personnels de la Comédie française et de l'Opéra national de Paris afin de les aligner sur celui de la Fonction publique, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

- 7 Un décret prévoit un versement exceptionnel de 200 euros au profit des bénéficiaires de l'aide sociale aux personnes âgées (Aspa), de l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) et de l'allocation viagère aux rapatriés.
- 9 Premier tour des élections municipales et cantonales.
- 12 Le rapport Nasse-Légeron sur la détermination, la mesure et le suivi des risques psychosociaux au travail, est remis au ministre du Travail. A la suite de ce rapport, le ministre demande un renforcement des dispositifs d'alerte et la conduite d'une politique de prévention et de sensibilisation en matière de stress.
- Présentation par le Conseil d'orientation des retraites d'un document de travail dressant panorama des différentes mesures en faveur de l'emploi des seniors qui doivent entrer en vigueur en 2008, ainsi que celles qui devraient être débattues lors du rendez-vous de 2008 sur les retraites. La mise en place d'un système de bonus-malus pour inciter les entreprises à employer des seniors et la suppression des obstacles au cumul emploi-retraite y sont évoquées.
- 13 Une circulaire du ministère du Budget précise les règles relatives au cumul d'activités publiques et privées des fonctionnaires. Elle assouplit les possibilités d'exercer une autre activité à titre accessoire dans le secteur public et privé, détaille les modalités d'application du nouveau dispositif ainsi que la procédure à suivre pour obtenir l'autorisation de cumul. La circulaire fixe également les sanctions possibles en cas de non-respect de la réglementation (retenue sur le traitement, sanction disciplinaire, responsabilité pénale).
- 16 Deuxième tour des élections municipales et cantonales.
- 18 Suite aux élections municipales, le gouvernement Fillon fait l'objet d'un remaniement. Il se traduit par l'arrivée de six nouveaux secrétaires d'État et par la modification des attributions des membres du gouvernement.
- 19 Une circulaire du Premier ministre annonce la création d'une direction régionale du travail, de l'emploi et de l'entreprise, suite à la réforme des services déconcentrés de l'État. La circonscription régionale devient ainsi le niveau de droit commun du pilotage des politiques de l'État. L'organisation départementale sera également modifiée.
- 19 Publication du rapport de la mission pour l'adoption confiée à M. Jean-Marie Colombani. Le rapport présente 32 propositions pour rendre le système français de l'adoption « plus efficace, plus juste et mieux organisé ».

## Avril

- 1<sup>er</sup> Un arrêt de la Cour de justice des communautés européennes assimile à une discrimination fondée sur l'orientation sexuelle le refus d'octroyer une pension de veuvage accordée dans le cadre d'un régime de prévoyance professionnelle à un partenaire de même sexe.
- 4 Lors de la deuxième réunion du conseil de modernisation des politiques publiques (CMPP), 166 mesures sont décidées afin de rationaliser les dépenses de l'État, dont le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, la suppression de tous les dispositifs favorisant les départs anticipés des seniors, la limitation des contrats aidés aux personnes les plus éloignées de l'emploi, la limitation des dispositifs d'exonération spécifique de cotisations ou la réduction des allocations chômage en cas de refus de deux offres valables d'emploi. Des aménagements des politiques d'aides aux entreprises et du logement sont également prévus.
- 8 Le ministre de la défense précise les grandes orientations de la réforme de la carte militaire, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP).

- 9** Un décret revalorise le montant du complément de libre choix de mode de garde pour les familles les plus modestes. L'augmentation sera effective au 1<sup>er</sup> mai 2008.
- 10** Après plusieurs mois de négociations, les partenaires sociaux parviennent à une position commune sur la représentativité, le développement du dialogue social et le financement des syndicats.
- Le rapport Larcher préparatoire à la réforme de l'hôpital est remis au président de la République. Il liste 16 propositions, parmi lesquelles la création de « communautés hospitalières de territoires » et le développement des possibilités de recrutement contractuel des médecins à l'hôpital. Le texte propose également de filtrer les urgences par un numéro d'appel unique systématisé.
- 16** Rapport de François d'Aubert remis au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce rapport propose de faire de l'université un partenaire à part entière en matière de recherche, au même titre que les organismes internationalement reconnus tels que le CNRS (Centre national de la recherche scientifique) ou l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale).
- 17** Un décret complète le dispositif visant à faciliter la mobilité des fonctionnaires. Il généralise la possibilité pour les fonctionnaires d'État d'exercer des fonctions, en position d'activité, dans un département ministériel ou un établissement public de l'État autre que celui dont il relève.
- 22** Le secrétaire d'État à la prospective présente un état des lieux de la situation économique, sociale et sociétale de la France en 2008. Cette publication, intitulée « France 2025 : un diagnostic stratégique », marque le lancement d'une série de travaux de prospective destinés à décrire les différents scénarios d'évolution possibles de la France dans les quinze ans à venir, afin « d'éclairer la prise de décision publique, de susciter et de nourrir le débat sur les réformes ».
- 28** Présentation aux partenaires sociaux par le Ministre du travail du plan gouvernemental sur les retraites, lors de la deuxième journée de concertation sur les retraites. Ce plan contient des propositions pour développer l'emploi des seniors, telles que la mise en place de sanctions financières sous forme de cotisation retraite additionnelle, la libéralisation du cumul emploi-retraite ou encore l'augmentation de la surcote à 5 % par année. La durée de cotisation nécessaire pour bénéficier d'une pension à taux plein serait par ailleurs portée à 41 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- Un décret supprime les majorations des allocations familiales à 11 ans et à 16 ans en métropole et leur substitue une majoration unique de 60,16 euros par mois à partir de 14 ans.

## Mai

- 1<sup>er</sup>** Le Smic horaire brut passe à 8,63 euros et le minimum garanti à 3,28 euros. Cette revalorisation, qui intervient avant celle du 1<sup>er</sup> juillet, est due à la hausse de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, pour les ménages urbains, supérieure à 2 %. Suite à cette augmentation du Smic, le traitement brut minimum des fonctionnaires est porté à l'indice majoré 288 (au lieu de 283), soit 1 312,40 euros mensuels.
- 7** Le ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité confirme l'ouverture d'une concertation tripartite avec les partenaires sociaux sur l'emploi des seniors. Cette concertation aura pour but de compléter les propositions qui ont été faites lors des précédentes rencontres sur les retraites.
- 16** Présentation par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) de son rapport d'activité pour l'année 2007. Ce document révèle une augmentation de 25 % des plaintes reçues et un plein essor de l'activité de contrôle de la Commission.

- 19 Publication du rapport 2007-2008 de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale.
- 21 Remise au ministre de l'Éducation nationale du rapport de la mission d'étude « e-Educ » sur les Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) présidée par Jean Mounet, qui propose un programme de « développement du numérique à l'École ».
- 22 La Haute autorité de lutte contre les discriminations (Halde) publie son deuxième rapport annuel et indique une augmentation du nombre des réclamations reçues 53 % entre 2006 et 2007. Les constats de discriminations portent en premier lieu sur les critères de l'origine et de la santé ou du handicap.
- 27 Clôture du « Grenelle de l'insertion » au terme de six mois de travail, symboliquement 40 ans jour pour jour après les accords de Grenelle. Lancé les 23 et 24 novembre 2007, ce processus de concertation et de négociation a pour objectif de refonder les politiques de l'insertion en s'appuyant sur le concours de tous les acteurs concernés : associations, employeurs, syndicats, bénéficiaires des dispositifs, services de l'État, collectivités territoriales, etc.
- 28 Loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations. Ce texte précise la notion de discrimination directe et indirecte, assure la protection des victimes ayant témoigné d'une discrimination, précise la liste des différences de traitement autorisées, et interdit les discriminations fondées sur le sexe en matière de cotisations et de prestations de la sécurité sociale.

## Juin

- 3 Dans un rapport du Bureau international du travail (BIT), la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations considère que la loi sur le service minimum dans les transports publics est non conforme à la convention n° 87 de l'Organisation internationale du travail sur la liberté syndicale. Le BIT demande au gouvernement français d'amender cette loi qui limite les moyens de pression dont disposent les agents pour défendre leurs droits.
- 6 Les conditions et les modalités d'application de la garantie individuelle du pouvoir d'achat des fonctionnaires (Gipa) sont précisées par décret.
- 10 Première conférence nationale du handicap. Le Gouvernement annonce la mise en place d'un pacte national pour l'emploi des personnes pour favoriser le recrutement de salariés handicapés et une réforme de l'allocation pour adultes handicapés (AAH) favoriser la reprise d'activité des allocataires.
- 17 Publication de la loi portant réforme de la prescription en matière civile. Cette loi a pour objectif d'assouplir les règles de prescription civile, et notamment d'en réduire les délais.
- Publication du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.
- 20 Publication du rapport sur les comptes de la sécurité sociale. Le déficit atteint de 8,9 milliards d'euros est proche de l'estimation retenue dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale de 2007 (8,8 milliards d'euros). Pour la première fois depuis 1993, la branche vieillesse est déficitaire.
- 25 La Commission pour la nouvelle télévision publique, présidée par J-F. Copé remet son rapport au président de la République. Parmi les principales mesures préconisées :  
 – la suppression de la publicité sur les chaînes publiques, dans un premier temps après 20 heures à partir de septembre 2009 et définitivement en 2012 ;

- le financement de l’audiovisuel public par la redevance, qui devrait être indexée sur l’inflation ;
- l’instauration d’une taxe de 0,5 % sur le chiffre d’affaires des fournisseurs d’accès internet et des opérateurs télécom.

Publication de la loi portant modernisation du marché du travail qui précise en préambule que la forme normale de la relation de travail est le contrat de travail à durée indéterminée (CDI) et tout licenciement doit être justifié par une cause réelle et sérieuse et être motivé. Parmi les principales mesures :

- la durée d’ancienneté requise pour bénéficier de l’indemnité conventionnelle de maladie est ramenée de 3 ans à 1 an. La durée d’ancienneté pour prétendre aux indemnités de licenciement est abaissée de 2 ans à 1 an, indemnités calculées sur un taux unique quel que soit le motif du licenciement (économique ou personnel) ;
- le contrat « nouvelles embauches » (CNE) est abrogé et les contrats de ce type sont requalifiés en contrats à durée indéterminée ;
- un nouveau mode de « rupture conventionnelle » du contrat de travail est créé. Il s’agit de la rupture amiable d’un CDI par commun accord entre l’employeur et le salarié, possible après un ou plusieurs entretiens.

## Juillet

- 1<sup>er</sup>** Début de la présidence française du Conseil de l’Union européenne. Quatre domaines sont portés prioritaires : l’immigration, l’énergie et l’environnement, la politique européenne de la défense et la Politique agricole commune. S’y ajoute le projet d’Union pour la Méditerranée, qui sera lancé officiellement le 13 juillet 2008, lors d’un sommet à Paris.

Le Smic horaire est relevé de 0,9 %, sans « coup de pouce » gouvernemental.

Loi créant de nouveaux droits pour les victimes et améliorant l’exécution des peines. Parmi les principales mesures :

- les victimes bénéficieront d’un dispositif de garantie leur permettant de demander gratuitement à bénéficier du Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et autres infractions ;
- une indemnisation sera versée aux propriétaires d’un véhicule incendié volontairement dont les revenus mensuels ne dépassent pas 1 965,5 euros au lieu de 1 311 euros auparavant. Cette indemnisation pourra aller jusqu’à 4 000 euros ;
- la possibilité est ouverte d’accorder une remise gracieuse sur leur amende majorée aux contrevenants dont « la situation financière et patrimoniale le justifie » ;
- l’exécution des mesures de retrait ou de suspension du permis de conduire est facilitée par la possibilité ouverte aux autorités judiciaires et aux forces de l’ordre d’accéder directement au Fichier national du permis de conduire.

Publication d’un décret qui autorise le ministère de l’Intérieur à mettre en place une nouvelle base de données intitulée « Edvige » (Exploitation documentaire et valorisation de l’information générale) permettant de collecter des informations sur des personnes publiques (politiques, syndicales, religieuses) ou encore des individus (ou groupes) « susceptibles de porter atteinte à l’ordre public ». Ces données seront enregistrées sur fichiers et concerneront les personnes âgées de 13 ans et plus. Elles contiendront des informations ayant trait à l’état civil et à la profession, les adresses physiques, numéros de téléphone et adresses électroniques, les signes physiques particuliers et objectifs, photographies et comportement, les titres d’identité, l’immatriculation des véhicules, des informations fiscales et patrimoniales, les déplacements et antécédents judiciaires.

- 18** Publication d’un décret et un d’arrêté portant sur les modalités d’application de l’indemnité légale de licenciement et la rupture conventionnelle du contrat de

travail à durée indéterminée (CDI). Le montant minimal de l'indemnité légale de licenciement est fixé par le décret à 1/5<sup>e</sup> de mois de salaire par année d'ancienneté, auquel s'ajoutent 2/15<sup>e</sup> de mois par année au-delà de 10 ans d'ancienneté. L'arrêté définit pour sa part les modèles de formulaire de la demande d'homologation d'une rupture conventionnelle de CDI avec un modèle pour le cas général et un modèle pour les salariés protégés.

- 23 Loi constitutionnelle de modernisation des institutions de la V<sup>e</sup> République. L'objectif de ce texte est d'améliorer le contrôle de l'exécutif, renforcer les pouvoirs du Parlement et attribuer des droits nouveaux aux citoyens.

## Août

- 1<sup>er</sup> Les taux de rémunération du livret A et du livret de développement durable (ex Codevi) passent de 3,5 % à 4 % à partir du 1<sup>er</sup> août 2008. Les montants plafonds, exonérés d'impôt sur le revenu, sont fixés à 15 300 euros pour le livret A et à 6 000 euros pour le livret de développement durable.

Loi relative aux droits et aux devoirs des demandeurs d'emploi, qui organise une approche personnalisée du parcours de recherche d'emploi. Parmi les principales mesures :

- les demandeurs d'emploi établiront désormais conjointement avec le service public de l'emploi un Projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) retraçant les actions que ce dernier s'engage à mettre en œuvre et précisant les éléments de l'offre raisonnable de l'emploi (ORE), compte tenu des caractéristiques du demandeur d'emploi et de la situation du marché local du travail ;
- la définition de l'offre raisonnable prendra en compte les emplois précédents du demandeur d'emploi, sa durée de chômage et son lieu de résidence. Le salaire de l'emploi proposé devra être au moins équivalent à 95 % du salaire antérieur après 3 mois de chômage, à 85 % après 6 mois et au moins égal à l'allocation perçue après un an. L'offre raisonnable doit également, après 6 mois de chômage, se situer au maximum à 30 km du lieu de résidence ou à une heure au plus de transport en commun. Le refus de deux ORE entraînera une radiation, qui devrait être fixée à deux mois ;
- la dispense de recherche d'emploi sera supprimée au 1<sup>er</sup> janvier 2012. D'ici là, l'âge d'accès à cette dispense sera progressivement relevé. Pour les bénéficiaires de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), il passera à 58 ans en 2009, 59 ans en 2010, puis 60 ans en 2011. Pour les bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), il passera à 56,5 ans en 2009, 58 ans en 2010 et 60 ans en 2011.

- 5 La loi de modernisation de l'économie, dite LME, s'inscrit dans la politique du gouvernement en faveur de la croissance, de l'emploi et du pouvoir d'achat. Parmi les 175 articles de la loi, figurent des mesures sociales destinées à favoriser le développement des PME, notamment en atténuant les effets de seuils pour différentes contributions sociales, en améliorant le statut de l'entrepreneur individuel et en simplifiant les prélèvements sociaux dans les micro-entreprises. La loi comporte également des mesures visant à renforcer l'attractivité du territoire français pour les travailleurs étrangers et des dispositions favorisant l'économie solidaire. Par ailleurs, la loi crée une Autorité de la statistique publique qui veille au respect du principe d'indépendance professionnelle dans la conception, la production et la diffusion de statistiques publiques ainsi qu'au respect des principes d'objectivité, d'impartialité, de pertinence et de qualité des données produites.

Loi portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail. Parmi les principales mesures : les entreprises fixeront par accord signé avec des organisations syndicales le contingent d'heures supplémentaires ainsi que les contreparties en repos pour les salariés. Seuls les accords signés par des organisations syndicales représentatives et représentant au moins 30 % des suffrages seront réputés valables. Ils ne pourront par ailleurs s'appliquer que s'il n'y a pas d'opposition émanant d'organisations ayant recueilli au moins 50 % des suffrages. Le seuil de représentativité des organisations syndicales est fixé à 10 % des voix dans les entreprises, à 8 % au niveau de la branche professionnelle, l'audience étant évaluée lors des élections professionnelles. Les conventions de forfait en heures sur l'année qui s'appliqueront aux cadres et aux salariés « autonomes » (dont le temps de travail ne peut être précisément mesuré) pourront être modifiées de la même façon ainsi que les dispositions permettant de moduler le temps de travail sur l'année.

Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire. En cas d'absence imprévisible d'un enseignant avec impossibilité de le remplacer, ou lorsqu'une grève importante des enseignants est prévue (au moins 25 % des enseignants ayant annoncé leur intention de participer au mouvement) dans les écoles publiques ou privées sous contrat, les communes doivent mettre en place un dispositif d'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques durant le temps scolaire obligatoire. Les enseignants qui ont l'intention de faire grève doivent le signaler à l'administration au moins 48 heures avant le début du mouvement.